

Nouvelle majorité

Patrons-députés, ils rêvent de changer la politique

46 députés de la nouvelle mandature affichent sur leur CV le fait d'avoir été ou d'être chef d'entreprise. Certains ont même connu de grands succès. Réussiront-ils à briser les codes de l'Assemblée nationale ?

Les faits — Aujourd'hui, ils sont carreleurs, entrepreneurs dans le thé ou dans le numérique, exploitants viticoles, patrons de grands cabinets d'expertise-comptable... Demain, ils seront députés de la République. L'un des enjeux des cinq prochaines années est de savoir si cette fraction bien particulière de la société civile est capable d'imposer son mode de fonctionnement et de moderniser la façon de faire de la politique...

Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette campagne hors norme. Alors qu'on a bien plus parlé des « affaires » que du monde des affaires, de moralisation que de libéralisme, la 15^e mandature de l'Assemblée nationale verra un nombre record de chefs d'entreprise siéger sur les bancs. Selon le pointage de l'Opinion, 46 députés affichent ainsi, sur leur CV, le fait d'avoir créé autrefois une entreprise ou d'en être aujourd'hui encore le dirigeant. Comme **Benoît Potterie**, élu LREM de la 8^e circonscription du Pas-de-Calais. Cet opticien a créé sa propre société et emploie une trentaine de salariés dans ses huit magasins.

Dans la 3^e circonscription de la Sarthe, **Pascale Fontenel** (LREM) – ex-présidente du Comité emploi formation insertion d'un syndicat patronal sarthois – est PDG d'une société de transports de personnes qui compte une dizaine d'employés. Dans les Yvelines, c'est dans les services de maintien à domicile que Béatrice Piron, élue LREM de la 3^e circonscription, a créé 25 emplois dans l'agence qu'elle a lancée en 2010.

A ces 46 députés « patrons » (ou qui se revendiquent comme tel, ce qui est une nouveauté en soi !), il faut ajouter près d'une dizaine d'agriculteurs ou de viticulteurs pour qui la gestion de l'exploitation s'apparente à celle d'une entreprise classique. Au total cela reste peu, rapporté aux **577 députés élus dimanche soir**. Mais comparé aux 27 dirigeants répertoriés dans la mandature précédente, la progression est notable.

D'autant que ce chiffre ne tient pas compte des nombreux consultants, professions libérales indépendants et autres hauts cadres qui ont, eux aussi, remporté le second tour des législatives. « Emmanuel Macron a réussi à ouvrir les vannes du barrage du vote utile qui faisait qu'au moment de déposer leur bulletin dans l'urne, les électeurs finissaient toujours par voter à droite ou à gauche et pas pour les candidats issus de la société civile capable de bousculer les choses », se félicite Aurélien Véron, président du Parti libéral démocrate.

Statut spécial. Rien ne dit pour autant qu'un patron, aussi dynamique et courageux soit-il, fait un député efficace pour la République. « Dans le cas où un chef d'entreprise devient député, deux questions sont posées : combien de temps va-t-il pouvoir se consacrer à sa fonction parlementaire et risque-t-il d'être dans une situation de conflit d'intérêts ? s'interroge l'historien Jean Garrigues. Il me semble donc urgent de définir un statut spécial qui organise de façon

plus confortable la vie de ces patrons-députés et leur va-et-vient éventuel entre le secteur public et le secteur privé. »

Au-delà, se pose surtout la question de leur capacité à faire bouger un système parlementaire bourré de pesanteurs. **Laure de La Raudière (LR)**, réélue en Eure-et-Loir et **businesswoman accomplie**, est arrivée en politique pour la première fois en 2007. « C'est assez déroutant, parce qu'on n'a pas les codes. Mais on apporte des codes nouveaux à l'Assemblée nationale : le souci d'efficacité et de résultats. D'ailleurs, si on avait eu plus de chefs de TPE-PME en 2012, on n'aurait pas eu le compte pénibilité ! » C'est justement la grande différence, selon Aurélien Véron, avec la situation antérieure : « Des chefs d'entreprise à succès comme **Jean-Christophe Fromantin** étaient trop isolés pour faire changer les autres députés établis. Cette fois-ci, ils sont beaucoup plus nombreux, suffisamment pour être moteurs de ce changement. »

Une fraîcheur parfaitement résumée par **Bruno Bonnell (LREM)** - l'ex-patron d'Infogrames - qui **a fait chuter Najat Vallaud-Belkacem à Villeurbanne** : « En 1983, quand les premières start-up sont nées, on nous disait qu'il était impossible de créer une entreprise sans secrétaires, sans locaux, sans fax, juste au fond d'un garage avec trois personnes... et pourtant nous avons réussi ! ». Il entend donc lui aussi bousculer les codes de l'Assemblée, notamment en instaurant une relation directe, via Internet, avec les habitants de sa circonscription.

Le reste lui paraît d'ores et déjà superflu. « Un de mes amis m'a dit que la plus grosse négociation que j'aurais à mener serait le choix de mon bureau à l'Assemblée : il y en a qui sont mieux placés que d'autres et plus stratégiques pour peser ensuite sur les débats. Ce à quoi je lui ai répondu que je n'ai surtout pas l'intention de rester dans mon bureau en journée, mais de siéger en commission et de rester en contact permanent avec mes électeurs ». Député à 100 %, Bruno Bonnell a prévu de renoncer à toutes ses activités professionnelles et ne siégera plus que dans les organisations associatives dont il est membre. Mais qu'on ne s'y trompe pas : « Je fais une parenthèse politique dans ma vie professionnelle, je vis mon moment citoyen ».

Engagement citoyen. Même vision des choses pour **Barbara Bessot-Bellot**, nouvelle élue LREM en Haute-Saône, à la tête d'une entreprise de thé employant douze personnes. « Ce mandat est avant tout une mission », dit-elle, « un engagement ». Pas question pour cette chef d'entreprise de devenir « une professionnelle de la politique ». La députée envisage de retourner ensuite dans son entreprise. D'ailleurs, elle s'est organisée en interne pour faire tourner sa TPE - qu'elle gère avec son mari -, le temps de la mandature. « Dans l'Hémicycle, je veux apporter mon expérience de terrain, et j'ai tellement râlé sur les avantages des élus, que je suis prête à voter les lois pour uniformiser les régimes avec les salariés du privé, etc. »

Le risque majeur, au fond, est celui d'une désillusion si le système résiste à cette fraîcheur. « Je ne sais pas si le nouveau pouvoir anticipe correctement la réaction dans l'Hémicycle de chefs d'entreprise, même très jeunes, qui ont l'habitude de prendre des décisions et ont horreur qu'on leur impose une ligne de conduite, ajoute **Edgar Added**, président d'un club de DRH de haut niveau. Ce serait dommage que, faute de pouvoir être entendus, ces nouveaux élus ne deviennent que les otages de la politique d'Emmanuel Macron ». Et qu'ils finissent par claquer la porte du Palais Bourbon...